

## Évacuer votre domicile ou y rester?

Selon la gravité de la situation d'urgence, les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité ou votre santé. Autrement, c'est votre gros bon sens qui guidera votre décision de quitter votre domicile ou d'y demeurer pendant le sinistre.



Une trousse d'urgence est très utile lors d'une situation d'urgence. Avez-vous préparé la vôtre? Consultez [Préparez votre trousse d'urgence](#) pour la liste des articles à inclure dans la trousse.



### Si on vous demande d'évacuer votre domicile :

---

- Quittez immédiatement.
- Suivez les directives des autorités.
- Si on vous le demande, coupez l'eau et l'électricité.
- Coupez le gaz uniquement si on l'exige, puisque seule la compagnie peut le rétablir, ce qui peut prendre un certain temps.
- Apportez votre trousse d'urgence et vos médicaments.
- Mettez vos animaux domestiques en sécurité ou emmenez-les au centre d'hébergement, si ce dernier vous le permet.
- Verrouillez les portes de votre domicile.
- Empruntez le parcours indiqué par les autorités pour vous rendre au centre d'hébergement.
- Enregistrez-vous à l'accueil du centre d'hébergement. Vos proches pourront ainsi vous joindre plus facilement.

#### En cas d'évacuation, comment se retrouver?

Lors de l'évacuation de votre domicile, il se peut que des membres de votre famille ne soient pas avec vous. Vous vous éviterez bien des soucis si vous avez déjà accompli les actions suivantes :

- Vous avez pris connaissance des directives en cas d'urgence de l'école et de la garderie de vos enfants. Vous saurez ainsi qui appeler pour savoir où ils sont.
- Vous avez communiqué à l'école et à la garderie les numéros de téléphone où vous joindre.
- Vous avez convenu d'un [lieu de rassemblement](#)  (458 ko) si vos enfants ne sont pas à l'école.
- Vous avez identifié [une personne à appeler en dehors de votre municipalité](#)  (487 ko).
- Vous avez fait connaître ces renseignements à tous les membres de votre famille.




### Si on vous demande de rester chez vous :

---

- Suivez les directives des autorités.
- Fermez les portes et les fenêtres.
- Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
- Éteignez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (échangeur d'air, climatiseur, thermopompe, hotte de la cuisinière, sècheuse, etc.).
- Bouchez les prises d'air extérieur de ces systèmes avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les gaz toxiques de pénétrer dans votre domicile.
- Suivez les nouvelles à la radio, à la télévision ou dans Internet. Respectez les consignes qui vous sont transmises.

## Pour en savoir plus

---

- [Préparer un plan d'évacuation, un jeu d'enfant!](#)  (626 ko)  
Quoi dessiner, comment évacuer, le point de rassemblement, etc.
  - [Grille à imprimer pour dessiner un plan d'évacuation](#)  (6 ko).  
N'oubliez pas le point de rassemblement.
- [Pleins feux... sur le plan d'évacuation](#)  (55 ko)  
Jeu-questionnaire (huit questions et réponses) pour tester vos connaissances.
- [Conseil de prévention incendie : Les pompiers sont nos amis!](#)
- [Conseil de prévention incendie : Sortie côté jardin...](#)
- [Conseil de prévention incendie : Vive le vent d'hiver!](#)

---

## Lien pertinent

[Plan d'évacuation : le préparer, le pratiquer](#) 

Fiche guidant les citoyens dans la préparation d'un plan d'évacuation. Ce dernier doit être mis à exécution au moins une fois par année car personne n'est à l'abri d'un sinistre.

Dernière mise à jour : 2008-04-30

---

Québec 

© Gouvernement du Québec, 1996-2009